

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
12 décembre 2024**

Présidence : M. Jonathan Payot

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis amendé de la Municipalité n° 686 relatif au budget de l'année 2025, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier amendé : d'adopter le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2025 tel que proposé par la Municipalité dans son préavis amendé n° 686, présentant un total de charges de CHF 24 623 700 et un total de revenus de CHF 23 183 000

Ainsi délibéré en séance du 12 décembre 2024.

Le Président :

Jonathan Payot



La secrétaire :

Nathalie Cattin Rich